



Conseil de sécurité

Distr. générale
4 février 2009
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (pour la période allant du 9 juillet 2008 au 20 janvier 2009)

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1802 (2008) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil a prorogé le mandat de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) jusqu'au 26 février 2009. Il traite des principaux événements qui se sont produits au Timor-Leste et de l'exécution du mandat de la Mission depuis mon rapport du 29 juillet 2008 (S/2008/501).

2. Au 20 janvier 2009, la MINUT comprenait une composante civile constituée comme suit : 340 fonctionnaires recrutés sur le plan international (dont 122 femmes), 874 agents recrutés sur le plan national (dont 158 femmes), 1 510 policiers (dont 74 femmes) et 31 officiers de liaison et officiers d'état-major (dont 2 femmes). L'équipe de pays des Nations Unies se composait de 254 fonctionnaires recrutés sur le plan international (dont 111 femmes) et 508 agents recrutés sur le plan national (dont 133 femmes). Mon Représentant spécial, Atul Khare, a continué de diriger la Mission et de se concerter avec les acteurs du système des Nations Unies et les autres parties prenantes. Il était secondé par mon Représentant spécial adjoint pour l'appui à la gouvernance, le développement et la coordination de l'aide humanitaire, Finn Reske-Nielsen, qui assume par ailleurs l'intérim en l'absence de mon Représentant spécial, et par mon Représentant spécial adjoint pour l'appui au secteur de la sécurité et l'état de droit, Takahisa Kawakami, qui a pris ses fonctions le 2 novembre 2008. La MINUT a continué à chercher à mettre en œuvre une approche intégrée fondée sur l'unité d'action du système des Nations Unies et a obtenu des progrès sensibles à cet égard dans les divers domaines relevant de son mandat. L'action menée conjointement avec l'équipe de pays des Nations Unies a été déterminante s'agissant d'apporter un appui coordonné en matière politique, d'élaboration de politiques, technique et financière au Timor-Leste afin d'aider le pays à atteindre ses objectifs.



II. Évolution de la situation politique et en matière de sécurité depuis juillet 2008

3. La période couverte par le présent rapport a marqué une étape importante de la phase de redressement engagée depuis la crise de 2006 et du retour à la normalité à la suite des événements du 11 février 2008 (voir S/2008/501, par. 3). La situation en matière de sécurité est restée calme, et les dispositions prises dans ce domaine ont généralement été conformes à la Constitution et à la législation depuis la levée de l'état d'urgence imposé à la suite des attentats perpétrés en février contre le Président José Ramos-Horta et le Premier Ministre Kay Rala Xamana Gusmão (voir S/2008/501, par. 4 à 6). Gastão Salsinha, un adjoint de l'ancien commandant de la police militaire des Falintil-Forças de Defesa de Timor-Leste (F-FDTL) et son groupe, qui se sont rendus aux autorités (voir S/2008/501, par. 5) ont été maintenus en détention alors que le Procureur général poursuit son enquête. Le Gouvernement a par ailleurs réalisé des progrès remarquables s'agissant de deux importantes séquelles de la crise de 2006, à savoir les « pétitionnaires » du F-FDTL et les personnes déplacées (voir S/2008/501, par. 7), même si de nouveaux efforts restent nécessaires pour les éliminer durablement. Les pétitionnaires, qui s'étaient rassemblés dans le camp d'Aitarak Laran à Dili, ont accepté en juillet un premier paiement et, au 1^{er} août, étaient retournés chez eux. Au cours de la seconde moitié d'octobre, ils ont reçu leur second et dernier paiement. Leur réintégration dans la vie civile n'a été marquée par aucun incident. Le retour des personnes déplacées s'est très fortement accéléré (voir par. 45 ci-dessous) et, au 20 janvier, 54 des 63 camps de Dili et de Baucau avaient été fermés sans incident significatif.

4. Le 30 juillet, le Parlement a approuvé un collectif budgétaire de 788,3 millions de dollars pour l'exercice se terminant au 31 décembre, financé pour l'essentiel par un prélèvement de 686,8 millions de dollars sur le Fonds pétrolier. Une partie de cet accroissement (240 millions de dollars) était destinée à un fonds de stabilisation économique qui a notamment pour objectif d'assurer l'approvisionnement en produits de base essentiels à des prix abordables, en partie en réponse à la crise alimentaire mondiale. Le 13 novembre, la Cour d'appel, plus haute instance judiciaire du pays en l'absence d'une cour suprême, a déclaré que ce versement de 240 millions de dollars était contraire à la Constitution. Elle a ajouté que tout prélèvement sur le Fonds pétrolier d'un montant supérieur à 396,1 millions de dollars (soit 3 % des recettes estimées sur le long terme) non justifié devant le Parlement était contraire à la législation pétrolière. Étant donné que la décision n'avait pas d'effet rétroactif et qu'elle est intervenue vers la fin de l'exercice, elle n'a eu en pratique qu'un effet limité et, au 31 décembre, 396 millions de dollars avaient été prélevés sur le Fonds pétrolier.

5. La décision de la Cour d'appel a constitué un fait particulièrement marquant, étant donné qu'il s'agissait de la première décision importante remettant en cause une disposition législative depuis la crise de 2006. Si, dans un premier temps, certaines critiques ont été formulées au sujet du rôle des juges internationaux qui composent la Cour, le 20 novembre, le Président Ramos-Horta a déclaré publiquement et sans équivoque que la décision de la Cour devait être respectée. Cette déclaration représente une importante contribution à un plus grand respect de la Constitution, de la séparation des pouvoirs et de l'état de droit.

A. Appui au dialogue et à la réconciliation

6. Le Timor-Leste a montré une grande capacité à surmonter les chocs après les attentats du 11 février. La stabilisation rapide de la situation en matière de sécurité a créé les conditions nécessaires pour accorder une plus grande attention à la réforme du secteur de la sécurité, renforcer l'état de droit et la gouvernance démocratique et appuyer le développement socioéconomique. Mon Représentant spécial a encouragé l'adoption de mesures constructives destinées à créer un large consensus au sujet de ces grandes questions et encouragé des processus consultatifs auxquels participent une grande diversité de parties prenantes et qui tirent parti de la diversité et d'expériences et d'expertises existant au Timor-Leste. Il a continué de rencontrer chaque semaine le Président et le Premier Ministre et a commencé à rencontrer, également chaque semaine, le Président du Parlement, Fernando « Lasama » de Araújo. Au cours de la période considérée, le Comité de coordination de haut niveau a tenu deux réunions élargies; et le Forum de coordination trilatérale, six réunions (voir S/2008/501, par. 9).

7. Mon Représentant spécial a également continué de rencontrer régulièrement le Secrétaire général du Frente Revolucionária do Timor-Leste Independente (FRETILIN), Mari Alkatiri, en tant que chef du parti le plus largement représenté au Parlement, et périodiquement avec des représentants de la société civile. Il a également continué à tenir des réunions mensuelles (21 jusqu'à présent) avec des représentants de l'ensemble des partis politiques, y compris ceux n'ayant pas d'élu au Parlement, leur permettant ainsi de débattre collectivement de questions d'intérêt national. Il a par ailleurs eu une série d'entretiens individuels avec des dirigeants de partis politiques, au cours desquels il a insisté sur l'importance d'un dialogue politique constructif et de la coopération au sujet des questions nationales prioritaires. Mon Représentant spécial adjoint pour l'appui à la gouvernance, au développement et à la coordination humanitaire a continué de rencontrer chaque semaine le Vice-Premier Ministre, tandis que mon Représentant spécial adjoint pour l'appui au secteur de la sécurité et l'état de droit, arrivé depuis peu sur place, a poursuivi les rencontres périodiques de la MINUT avec le Secrétaire d'État à la sécurité, qui offrent une occasion importante d'examiner les questions concernant la police et la sécurité. Au cours de toutes ces rencontres, la MINUT a encouragé l'adoption de décisions qui renforcent les fondations d'une stabilité à long terme et la gouvernance démocratique, fourni des informations constructives au sujet de l'application de ces décisions et mis à la disposition les bons offices et les ressources de l'ONU, en fonction des besoins, pour en faciliter l'application.

8. Le FRETILIN a continué de jouer un rôle important au Parlement. Toutefois, il a également continué de refuser de reconnaître la légitimité du gouvernement formé par l'AMP (voir S/2007/513, par. 4). Le ton et le discours public de certains membres du FRETILIN et de l'AMP ont parfois contribué à susciter dans la population une certaine incertitude au sujet de la stabilité politique du pays. Si un débat franc est un élément indispensable de la gouvernance démocratique, la rhétorique enflammée de certains dirigeants a un impact négatif sur l'ensemble de la société, durcit les positions et accroît les tensions entre partisans de chaque camp et renforce l'angoisse au sein de la population.

9. Le Président Ramos-Horta a fait des efforts louables pour donner à l'opposition la possibilité de proposer des solutions aux questions présentant un intérêt national. Le 9 octobre, à l'occasion d'un discours au Parlement, il a demandé que l'opposition

soit représentée dans les mécanismes de gestion du fonds de stabilisation économique. Par la suite, le 21 novembre, il a organisé une réunion avec le Premier Ministre et le Secrétaire général du FRETILIN au cours de laquelle tous trois ont convenu de continuer à se rencontrer toutes les trois semaines. Le 19 novembre, le Cabinet du Président a signé avec le Centre pour le dialogue humanitaire un mémorandum d'accord en vue de l'établissement d'un dialogue destiné à parvenir à un consensus au sujet de questions présentant une importance nationale. Ces diverses initiatives sont importantes pour ce qui est de renforcer les mécanismes consultatifs. Mon Représentant spécial les a appuyées et a notamment rappelé aux dirigeants politiques leur engagement à permettre à l'opposition de jouer un rôle véritable, comme prévu par l'accord signé le 25 mai 2007 (voir S/2007/513, par. 7). Les efforts en faveur du dialogue et de la réconciliation se sont également poursuivis au niveau local. Sept équipes gouvernementales (cinq à Dili et deux dans les districts) ont été créées avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Au 31 décembre, ces équipes avaient facilité la tenue de 45 réunions préparatoires qui avaient débouché sur 16 réunions communautaires. Au total, elles ont appuyé 392 médiations au sujet de 245 affaires nécessitant une intervention pour parvenir à un règlement négocié, dont 231 ont été réglées. Ces efforts de médiation et de dialogue ont principalement porté sur des questions en rapport avec le retour des personnes déplacées (voir S/2008/501, par. 46).

B. Renforcement de la gouvernance démocratique

10. La MINUT et l'équipe de pays des Nations Unies ont poursuivi leurs activités visant à développer une culture de gouvernance démocratique, notamment à améliorer les mécanismes de responsabilisation et à accroître la participation des citoyens. Huit forums sur la gouvernance démocratique ont été organisés conjointement par le Premier Ministre et mon Représentant spécial afin de donner suite à l'atelier national tenu le 11 avril (voir S/2008/501, par. 12). Au cours de ces forums, les participants – fonctionnaires, partenaires internationaux de développement, représentants de la société civile et dirigeants des partis politiques – ont examiné des questions telles que la séparation et l'équilibre des pouvoirs, la réforme du secteur public et la participation à la vie politique, y compris les mécanismes électoraux. Sur un plan technique, la MINUT et le PNUD ont fourni des conseils au sujet de la législation visant à créer une commission de la fonction publique et une commission de lutte contre la corruption. Le 5 novembre, le Parlement a ratifié la Convention des Nations Unies contre la corruption.

11. La MINUT et l'équipe de pays des Nations Unies ont également appuyé la mise en place d'autres cadres législatifs importants. Le Fonds d'équipement des Nations Unies et le PNUD ont fourni au Gouvernement une assistance pour la mise en place du cadre législatif concernant la décentralisation. Le 13 novembre, le Gouvernement a lancé une série de consultations publiques au sujet d'un ensemble de projets de lois qui détermineront la forme future de l'administration locale. Les résultats de ces consultations seront incorporés dans les projets de lois avant que ceux-ci ne soient soumis au Parlement pour adoption.

12. La MINUT et le PNUD ont constitué une équipe mixte qui a continué à participer au renforcement de la capacité des deux organes chargés de l'administration des élections – la Commission électorale nationale et le Secrétariat technique pour l'administration électorale – et des partis politiques au moyen d'un

programme de formation et des ressources de quatre centres de district. L'assistance concernait la mise à jour des listes électorales et l'organisation d'activités d'éducation civique et d'éducation des électeurs en prévision des élections de village et municipales actuellement prévues en 2009. À cet égard, le Gouvernement a indiqué que les deux organes chargés de l'administration des élections auront besoin d'un appui plus important de l'ONU. Mon Représentant spécial a reçu du Premier Ministre et du Président de la Commission électorale nationale des demandes officielles d'appui technique, logistique et opérationnel, notamment en matière de sécurité, de communication et de transport.

13. La MINUT a également continué de participer à la formation des journalistes locaux au moyen de stages à la radio, de stages de formation technique, de formations en cours d'emploi et en facilitant les déplacements de la presse. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a appuyé en septembre la formation des journalistes de presse et de la radio. En outre, le PNUD a fourni un appui pour la rédaction de cinq projets de lois concernant les médias, dont est maintenant saisi le Parlement.

14. Le troisième Congrès national des femmes, organisé par l'organisation fédérative de la société civile Redefeto, s'est tenu du 10 au 12 septembre et a fourni au Cabinet du Secrétaire d'État à la promotion de l'égalité les bases à partir desquelles il coordonne désormais la rédaction d'une politique et d'une stratégie nationales d'égalité des sexes. La participation de femmes venant de l'ensemble des districts a clairement montré l'engagement de la société civile dans l'élaboration des politiques nationales.

C. Maintien de la sécurité publique

15. Les effectifs de police de la MINUT n'ont pas varié au cours de la période considérée et, au 20 janvier, la MINUT comptait 1 510 policiers (dont 74 femmes). Sur cet effectif, 923 policiers (dont 140 de l'unité de police constituée malaisienne, 139 de l'unité de police constituée portugaise et 36 de l'unité de police constituée pakistanaise) étaient en poste à Dili et 587 dans d'autres districts, dont 139 de l'unité de police constituée bangladaise (89 à Baucau et 50 à Viqueque) et 102 de l'unité de police constituée pakistanaise (80 à Bobonaro et 22 à Ermera). Ils ont continué de s'acquitter de leur mission intérimaire de maintien de l'ordre, tout en continuant à appuyer la formation, le développement institutionnel et le renforcement de la Police nationale (Polícia Nacional de Timor-Leste – PNTL).

16. La situation en matière de sécurité est restée généralement calme, ce que l'on peut attribuer en partie aux stratégies actives adoptées par la police, mais également aux contacts activement maintenus par la MINUT avec les principales parties prenantes politiques. En moyenne, 118 incidents de tous types ont été signalés chaque semaine, principalement des agressions, contre 111 au cours de la période couverte par mon précédent rapport. La MINUT a amélioré ses procédures de notification afin de mieux tenir compte des informations au sujet de délits mineurs. La nouvelle méthodologie a été, dans la mesure du possible, appliquée rétroactivement aux statistiques de la période antérieure, ce qui explique le nombre plus élevé d'incidents (voir S/2008/501, par. 19). Le nombre d'infractions graves est revenu de quatre à deux par semaine. Il n'y a pas eu de troubles importants de l'ordre public ni de flambée de violence. La violence sexuelle et sexiste constitue

l'une des principales préoccupations. En partenariat avec l'Association pour le droit, les droits de l'homme et la justice, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) a continué de mener sa campagne de sensibilisation à cette forme de violence ainsi qu'à s'occuper de centres d'accueil et à fournir des services tels que soutien médical et assistance psychologique au moyen de programmes radio, de bulletins et de débats publics dans les districts frontaliers de Covalima et Bobonaro, où la violence sexuelle et sexiste contre les femmes et les filles est la plus élevée. La police a également continué d'intensifier ses patrouilles et de développer ses initiatives en matière de police de proximité dans les communautés où se sont réinstallées les personnes déplacées afin de contribuer à la création d'un environnement favorable à la réconciliation locale.

17. Le Gouvernement a parrainé une campagne de six semaines de collecte d'armes qui a pris fin au 31 août et qui a été coordonnée par l'intermédiaire du Forum de coordination trilatérale. Cette campagne a permis de collecter 864 armes artisanales et autres armes légères, telles que carabines pneumatiques; 48 engins explosifs, tels que grenades; 7 930 armes artisanales, telles que flèches; 9 116 munitions et 164 armes d'autres types. Toutes ces armes et munitions ont été détruites à l'occasion de cérémonies publiques présidées par des ministres le 24 octobre, Journée des Nations Unies.

18. À la suite de la dissolution du Commandement commun, le 19 juin, les mécanismes en matière de sécurité sont revenus à la normale dans tout le pays. La police de la MINUT était responsable, en partenariat avec la PNTL, de la sécurité interne. Le Gouvernement envisage de donner à la F-FDTL un rôle en matière de sécurité aux frontières. La F-FDTL met actuellement en place des postes d'observation à Tilomar (Covalima) et Tonobibi (Bobonaro) où elle envisage de stationner des équipes de 12 personnes d'ici à mars 2009. Deux autres postes seraient ensuite mis en place à Leila (Covalima) et Batugade (Bobonaro). Les autorités timoraises ont contacté leurs homologues indonésiennes à cet égard afin d'assurer la transparence et une bonne coopération. Un clair partage des rôles et responsabilités entre la PNTL et la F-FDTL, fondé sur de larges consultations et codifié comme il convient par la loi, de même que la mise en place de mécanismes clairs de commandement et de contrôle entre ces deux institutions et avec d'autres organismes timorais chargés du contrôle aux frontières seront indispensables. Il faudra également assurer une formation appropriée des membres de la F-FDTL.

19. La présence et les activités des officiers de liaison de la MINUT dans les districts frontaliers ont contribué à la stabilité de la situation en matière de sécurité dans ces districts, notamment parce qu'elles ont facilité les bonnes relations de travail entre les organismes timorais et indonésiens de sécurité aux frontières. Les officiers de liaison ont également continué à recueillir des informations dans l'ensemble des districts du pays. La présence de forces internationales de sécurité, déployées au Timor-Leste par l'Australie et la Nouvelle-Zélande, a également contribué de manière considérable à la sécurité. La coopération entre la MINUT et ces forces internationales est restée bonne, notamment lors des grandes manifestations publiques, qu'il s'agisse de l'appui fourni à la police ou du retour et de la réinstallation des personnes déplacées.

D. Appui au renforcement des institutions du secteur de la sécurité

20. La poursuite des efforts a permis d'enregistrer de nouveaux progrès concernant le programme d'enregistrement, de sélection et de certification de la Police nationale, qui continue à se dérouler conformément à l'Accord sur les activités de police (voir S/2008/501, par. 15). Sur les 3 108 policiers certifiés à titre provisoire, 2 644 (dont 538 femmes), soit 85 %, ont été certifiés à titre définitif. Les autres policiers en sont à divers stades du programme de tutorat, à l'exception de 171 policiers (5 femmes) dont il a été établi qu'ils posaient des problèmes en matière d'intégrité, dont 99 (1 femme) sur lesquels le Groupe de l'évaluation dirigé par les Timorais doit se prononcer, les enquêtes sur les autres cas en étant encore à divers stades d'avancement (voir S/2008/501, par. 20). Toutefois, le Groupe de l'évaluation continue de ne se réunir que peu souvent. En outre, 117 policiers (dont 10 femmes) qui étaient des recrues au cours de la crise d'avril et mai 2006 sont retournés à l'académie de police et ont terminé leur formation de base le 20 novembre. Par ailleurs, 63 policiers (dont 11 femmes) sur les 73 (dont 12 femmes) non enregistrés figurent toujours sur les états de paie. Le Gouvernement a été encouragé à prendre une décision concernant les policiers non enregistrés, conformément à l'Accord sur les activités de police.

21. Le Gouvernement et la MINUT sont parvenus à un accord général au sujet de la reprise par la PNTL des responsabilités en matière de police à partir de 2009, conformément au processus de reconstitution décrit dans l'Accord sur les activités de police. S'il devait démarrer au cours du premier semestre de 2009, ce processus ne s'inscrit pas dans un calendrier précis. Il se déroulera en plusieurs phases – district par district et unité par unité – en fonction de critères convenus d'un commun accord et clairement définis, fondés sur les recommandations initiales de la mission d'experts, avec l'appui de la Force de police permanente du Département des opérations de maintien de la paix au cours d'une mission de suivi (voir S/2008/501, par. 21). Ces critères sont : a) la capacité de la PNTL à intervenir de manière appropriée dans un district donné; b) la certification définitive d'au moins 80 % des policiers d'un district ou d'une unité devant être transférés; c) la disponibilité des moyens logistiques initiaux nécessaires; et d) la stabilité institutionnelle, c'est-à-dire notamment la capacité à exercer les fonctions de commandement et de contrôle et l'acceptation par la communauté. L'état de préparation des divers districts et unités sera déterminé conjointement par l'ONU et les autorités timoraises, éventuellement avec la participation d'experts indépendants, sur la base d'indicateurs élaborés conjointement par la police de la MINUT et ses homologues nationaux, parmi lesquels le respect des normes en matière de droits de l'homme.

22. La reprise des responsabilités en matière de police par la PNTL jettera les fondations du développement à long terme de la Police nationale et doit donc se faire de manière volontariste afin d'assurer l'intégrité et l'efficacité du processus. Dans le cas contraire, les événements qui ont frappé la PNTL en 2006 (voir S/2006/628, par. 10) risqueraient de se reproduire. La surveillance et le suivi des progrès par la police de la MINUT seront donc essentiels. Celle-ci restera par ailleurs prête à fournir des conseils et un soutien opérationnel, voire, dans les cas extrêmes, à assurer à titre intérimaire le respect de l'état de droit, si nécessaire et si la demande lui en est faite. À cet effet, un document détaillé et contraignant,

définissant les rôles précis de la police de la MINUT et l'importance de l'engagement de la MINUT et de la PNTL au cours de cette prochaine phase, devra être convenu et adopté avant le début du processus de transfert. Tant que la PNTL n'aura pas été intégralement reconstituée, le commissaire de la police de la MINUT conservera le commandement et le contrôle général, mais déléguera la responsabilité opérationnelle au commandant général désigné de la PNTL dans les districts et sur les unités qui auront été transférés. Étant donné que la police de la MINUT continuera d'avoir d'importantes responsabilités intérimaires en matière de respect de l'état de droit, en plus de ses fonctions de surveillance et de conseil, il est proposé d'en maintenir les effectifs à leurs niveaux actuels.

23. Le succès du programme de reconstitution et de développement de la police dépendra, *in fine*, de l'engagement à long terme du Gouvernement et de la PNTL. En outre, le passage sans heurt à l'assistance bilatérale sera fondamental.

E. Examen approfondi du secteur de la sécurité

24. Depuis la signature du projet d'examen du secteur de la sécurité en juin (voir S/2008/501, par. 26), le conseil de gestion du projet, composé de représentants du Cabinet du Président, du Parlement, du Gouvernement, de la MINUT et du PNUD et présidé par le Secrétaire d'État à la sécurité, s'est réuni trois fois. Le premier projet approuvé dans ce cadre par le conseil a été un cours de formation des formateurs à l'intention de la Segurança Civil non armée, le service de sécurité civile de l'État. Le conseil a également financé un séminaire sur la réforme du secteur de la sécurité et le développement tenu les 11 et 12 décembre, qui était une initiative conjointe du Président et du Gouvernement soutenue par la MINUT et le PNUD. Le séminaire, qui a réuni divers acteurs nationaux et internationaux pour examiner des questions comme la législation et les politiques en matière de sécurité nationale, a fait ressortir les liens entre le développement et la sécurité, l'importance d'un contrôle par les autorités civiles, l'état de droit, la transparence et la responsabilité, la nécessité de mécanismes de commandement et de contrôle clairement définis et la coordination. D'autres séminaires de suivi sont prévus. Le 15 janvier 2009, le conseil a approuvé, en principe, la réalisation d'un sondage d'opinions sur les questions de sécurité. Il a également approuvé d'autres activités de renforcement des capacités, y compris l'entretien du matériel de communication par radio et l'emploi d'experts pour améliorer les moyens de contrôle du Ministère de la défense et de la sécurité et du Parlement.

25. Le Gouvernement a fait des progrès dans l'élaboration de lois essentielles sur la sécurité nationale, la défense et la sécurité interne. La MINUT a continué de l'aider à élaborer une politique de sécurité nationale, mais ce processus continue d'être entravé par le flou de la corrélation entre la politique et la législation connexe. Les initiatives consultatives telles que le récent séminaire ont permis d'associer divers acteurs, dont la société civile et l'opposition, aux discussions concernant l'avenir du secteur de la sécurité. Il est à espérer que le Gouvernement redoublera d'efforts à cet égard.

III. Promotion des droits de l'homme et administration de la justice

A. Appui au suivi, à la promotion et à la protection des droits de l'homme

26. La fin de l'état d'exception et le démantèlement du Commandement conjoint se sont accompagnés d'une baisse du nombre d'allégations de mauvais traitements et de recours excessif à la force et à l'intimidation lors des arrestations. Si certains membres de la police nationale ont pu être l'objet de mesures disciplinaires mineures et quelques affaires font toujours l'objet d'enquêtes, aucun membre des forces de sécurité n'a été traduit en justice pour des violations commises pendant l'état d'exception, au 20 janvier 2009. Pendant cette période, la MINUT a relevé 50 cas présumés de violation des droits de l'homme et de mauvais traitements au moment des arrestations opérées par la police nationale. Le 9 octobre, le tribunal du district de Baucau a condamné un agent de la police nationale à six ans de prison pour le meurtre d'un homme commis pendant un rassemblement lors des élections dans le district de Viqueque en 2007. Le 14 octobre, le commandant du district de Baucau a écopé d'une condamnation de six mois avec sursis pour n'avoir pas obéi à un ordre de suspension donné par le Directeur de la police de la MINUT. La décision du tribunal de district de Baucau a été par la suite annulée par la cour d'appel. Le 22 octobre, à Maliana (district de Bobonaro), des agents de la police nationale ont physiquement et verbalement menacé un membre du personnel de la MINUT recruté sur le plan national qui aidait deux victimes présumées de mauvais traitements infligés par la police à porter plainte; les allégations ont été étayées et un blâme écrit a été approuvé. Après l'incident, à la demande du nouveau commandant de district de la police nationale, la MINUT a dispensé une formation aux droits de l'homme aux agents de la police nationale à Maliana.

27. Les initiatives visant à renforcer les capacités du Bureau du Médiateur pour les droits de l'homme et la justice se sont poursuivies dans le cadre d'un projet commun du PNUD et du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Depuis juillet 2008, ont figuré au nombre des activités l'encadrement quotidien du service chargé du suivi et de la sensibilisation, des ateliers sur la révision et le suivi des plans de travail et deux ateliers à l'intention des partenaires de la société civile. Le Médiateur, la MINUT et les partenaires de la société civile ont conjointement assuré le suivi des questions essentielles, en particulier le retour des personnes déplacées et les violations présumées des droits de l'homme par la police nationale. De juillet à septembre, en collaboration avec le Médiateur et le Gouvernement, la MINUT a dispensé une formation en matière d'éducation aux droits de l'homme à l'intention de 356 enseignants d'école élémentaire, dont 111 femmes, dans 13 districts, portant sur l'intégration des droits de l'homme dans les programmes nationaux d'enseignement. Les formateurs du Haut-Commissariat aux droits de l'homme ont assuré, à l'intention du personnel du Bureau du Médiateur, une formation de trois jours sur la surveillance des droits de l'homme et l'établissement de rapports en octobre 2008. Le Médiateur doit publier, au premier trimestre 2009, un rapport sur les enquêtes ouvertes concernant les 44 affaires de violations présumées des droits de l'homme par les forces de sécurité pendant l'état de siège (voir S/2008/501, par. 29).

28. La MINUT a aussi organisé sept séances de formation aux droits de l'homme à l'intention de la police nationale et appuyé un séminaire sur les droits de l'homme à l'intention des membres des F-FDTL. De concert avec UNIFEM et des organisations de la société civile, elle a dispensé une formation sur les droits de l'homme, l'égalité des sexes et le droit humanitaire à l'intention de 43 officiers des F-FDTL, dont 5 femmes, les 10 et 11 novembre, a organisé 10 séances de formation à l'intention de la société civile et a contribué à la tenue de 9 débats publics dans les districts. La MINUT a publié deux rapports sur les droits de l'homme pendant la période à l'examen, l'un sur le secteur de la sécurité et l'accès à la justice et l'autre sur le droit à l'alimentation. Le 10 décembre, le Parlement a tenu une session plénière extraordinaire pour célébrer le soixantième anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Celle-ci s'est terminée par la présentation du premier « Prix Sergio Vieira de Mello des droits de l'homme » pour le Timor-Leste et une demande, formulée par le Président, de faire du prix et de la session extraordinaire une tradition annuelle.

29. Quelques progrès ont été faits s'agissant d'amener ceux qui avaient commis des actes criminels et des violations des droits de l'homme pendant la crise de 2006 à en répondre, conformément à la recommandation de la Commission indépendante spéciale d'enquête (S/2008/26, par. 30). Le procureur international recruté grâce au financement du Haut-Commissariat aux droits de l'homme pour instruire les affaires relevant de la Commission d'enquête a poursuivi ses investigations. Une affaire sur les 11 en cours a donné lieu à un procès concernant 16 accusés, qui a débuté en octobre 2008. Un deuxième procès a été ouvert le 12 janvier 2009 mais a été ensuite ajourné jusqu'en avril 2009. Les quatre membres des F-FDTL condamnés pour tentative de meurtre et le meurtre par balles de huit policiers en 2006 sont toujours détenus dans un camp militaire plutôt que dans une prison. L'indemnisation des veuves des victimes, comme l'avait ordonné le tribunal, n'a toujours pas été versée alors que les auteurs du crime continuent de recevoir leur solde. Par ailleurs, 46 détenus qui se sont évadés de la prison de Becora en 2006 et 2007 n'ont toujours pas été capturés. La MINUT a continué de se pencher sur cette question avec les autorités timoraises en vue de trouver les moyens de ramener ces derniers en prison.

30. Le 15 juillet, les Présidents de l'Indonésie et du Timor-Leste ont reçu le rapport de la Commission Vérité et amitié. De concert avec le Premier Ministre Gusmão, ils ont publié une déclaration conjointe par laquelle ils ont accepté les conclusions et les recommandations du rapport, ont exprimé des remords à l'endroit des personnes qui ont souffert des violations des droits de l'homme en 1999 et se sont engagés à mettre en œuvre les recommandations du rapport. Le 9 octobre, le Président Ramos-Horta a officiellement présenté le rapport au Parlement. Celui-ci a reporté le débat sur les recommandations de la Commission Vérité et amitié et de la Commission Accueil, vérité et réconciliation à une date non déterminée. Néanmoins, un groupe de travail composé de représentants du Comité A du Parlement national, du secrétariat qui a succédé à la Commission Accueil, vérité et réconciliation, du Centre international de justice transitionnelle, du Haut-Commissariat aux droits de l'homme et de la société civile a entamé les discussions sur l'institution proposée pour prendre le relais des deux commissions. Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme assure le financement d'un consultant qui a commencé, le 19 janvier 2009, à rédiger à l'intention du Comité A une loi qui définira le cadre juridique de l'institution proposée.

31. Les enquêtes menées par la MINUT sur les cas de violations graves des droits de l'homme commis en 1999 se sont poursuivies sous la supervision du Bureau du Procureur général et en étroite collaboration avec celui-ci. C'est ainsi que des enquêtes ont débuté dans cinq nouveaux districts en plus des quatre où elles étaient déjà en cours. À ce jour, la MINUT a achevé les enquêtes sur 35 des 396 cas en suspens et a présenté des rapports finals au Bureau du Procureur pour examen. Des enquêtes sont actuellement ouvertes sur 38 cas supplémentaires.

32. La MINUT s'est efforcée de maintenir les plus hautes normes de conduite au sein de son personnel et a continué de dispenser une formation à toutes les catégories de personnel des Nations Unies, notamment les administrateurs recrutés sur le plan national, pour ce qui est de la prévention de l'exploitation et des sévices sexuels et autres questions de conduite et de discipline. Du 22 au 24 juillet, dans le district de Bobonaro, UNIFEM a dispensé une formation en matière de violence sexuelle et sexiste à l'intention de 30 membres de la police nationale (dont 7 femmes), qui a porté sur les dispositions juridiques, le rôle et les responsabilités des policiers et les procédures à suivre pour traiter les cas de violence sexuelle et sexiste et comprendre les besoins des victimes et des survivants. La MINUT a renforcé la surveillance des lieux à ne pas fréquenter, notamment en introduisant des visites de vérification inopinées. Pendant la période considérée, un cas d'exploitation sexuelle présumée a été signalé; il fait actuellement l'objet d'enquêtes par le Bureau des services de contrôle interne. Un fonctionnaire a été rapatrié après que des allégations d'exploitation sexuelle faites plus tôt ont été étayées. La session consacrée au VIH/sida, qui fait partie du cours d'initiation de la Mission, et la formation de base obligatoire au VIH/sida se sont poursuivies. Au total, 1 478 membres du personnel, dont 305 femmes, se sont vu offrir une formation initiale au VIH/sida, 794 membres du personnel, dont 181 femmes, ont reçu une formation de base obligatoire et 36 membres du personnel, dont 18 femmes, ont bénéficié d'une formation offerte par leurs pairs.

B. Appui au renforcement des capacités et renforcement du système judiciaire

33. Le Gouvernement a continué de faire porter ses efforts sur plusieurs textes législatifs indispensables pour le bon fonctionnement du système judiciaire, en particulier le Code pénal. La MINUT, de concert avec UNIFEM et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), a fourni des conseils techniques pour améliorer les dispositions du code concernant les victimes de violence sexuelle et de violence conjugale et les mineurs victimes d'infractions à caractère sexuel et de corruption. La MINUT, en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), a aussi fourni des conseils spécialisés et techniques pour l'élaboration d'une loi sur la justice pour mineurs. En outre, la MINUT a continué d'appuyer l'élaboration d'un code civil, d'une loi sur la protection des témoins, d'une loi sur la violence conjugale et d'une loi relative aux armes. Le renforcement des capacités du personnel judiciaire s'est poursuivi grâce au Centre de formation juridique bénéficiant de l'appui du PNUD. Le 29 juillet, le troisième cours de perfectionnement des juges, procureurs et avocats commis d'office a commencé au Centre avec 18 candidats qui suivront pendant deux ans et demi une formation théorique et pratique. Au total, 37 personnes sont sorties du Centre.

34. La coordination entre la police et le ministère public s'est améliorée sous les auspices d'un groupe de travail conjoint mis en place par le Procureur général et l'ONU. Cette initiative a permis de faire des progrès notables dans l'exécution des notifications et mandats et d'accélérer le traitement du nombre croissant de dossiers pénaux. Malgré cet effort et le transfert physique de Dili à Baucau et Oecussi de tous les dossiers appartenant à ces districts, environ 5 400 affaires sont en instance à l'échelle nationale. Neuf procureurs nationaux et cinq procureurs internationaux installés dans des locaux communs ont planché sur ses affaires. Les autorités nationales ont reconnu qu'il faut davantage de ressources financières et humaines et de moyens techniques pour accélérer le traitement des affaires. Dans l'intervalle, le PNUD a progressé dans la mise en place d'un système électronique de gestion des dossiers susceptible de fournir aux hauts responsables nationaux des informations statistiques propres à leur permettre de hiérarchiser les affaires et de déterminer les goulets d'étranglement.

35. Encouragé par mon Représentant spécial, le Gouvernement a repris les consultations en vue de la réalisation d'une évaluation indépendante et complète des besoins du secteur judiciaire, comme cela a été précédemment recommandé (voir S/2006/628, par. 88). En outre, la MINUT et le PNUD appuient le Gouvernement, qui souhaite établir un cadre juridique pour relier, conformément aux normes internationales relatives aux droits de l'homme, le système officiel de justice aux mécanismes traditionnels de justice.

36. Avec le concours de la MINUT et du PNUD, la Direction des prisons a mené à terme certains projets de remise en état des infrastructures pénitentiaires. Sept agents ont suivi un programme de formation des formateurs comme première étape du renforcement des capacités de la Direction. La durée inacceptable de la détention provisoire, le manque de représentation appropriée, le nombre croissant de mineurs en détention provisoire et l'absence de traitement pour les maladies mentales demeurent certains des principaux problèmes auxquels fait face le système pénitentiaire au Timor-Leste.

IV. Assistance à la mise en œuvre du « pacte », développement socioéconomique et assistance humanitaire

A. Assistance à la mise en œuvre du « pacte »

37. Le 31 juillet, s'est tenue une réunion trimestrielle des partenaires de développement au cours de laquelle les participants ont examiné en détail les recommandations du premier examen semestriel indépendant par les pairs instituée par la Banque mondiale concernant le programme de priorités nationales de 2008, qui constitue le pacte international pour le Timor-Leste (voir S/2008/501, par. 36). Ce fut l'occasion pour le Gouvernement et les donateurs d'examiner sans complaisance les progrès réalisés et les obstacles rencontrés dans tous les domaines prioritaires recensés. Qui plus est, vu la réaction positive générale d'un grand nombre de participants représentés à un niveau élevé, la réunion a aussi réaffirmé l'approbation du programme de priorités nationales par le Gouvernement et les partenaires internationaux. Dans l'évaluation généralement favorable qu'elle en a faite, la Banque mondiale a indiqué que les systèmes d'établissement de rapports et

d'appui du programme étaient appropriés et a souligné que ce cadre s'était révélé efficace pour ce qui est de réaliser et d'étayer les progrès vers les objectifs fixés par le Gouvernement, en particulier en ce qui concerne la réintégration des personnes déplacées, le versement d'indemnités aux pétitionnaires et aux groupes vulnérables ainsi que le développement des institutions pour la jeunesse et les sports. La MINUT et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, notamment l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'UNICEF et le PNUD, ainsi que l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ont activement participé aux groupes de travail créés pour suivre les progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs définis dans les priorités nationales. Les travaux préparatoires au programme de priorités nationales de 2009 sont en cours et portent notamment sur une modification de la structure du groupe de travail adoptée par le Conseil des ministres et la publication ultérieure d'une note de synthèse détaillée. C'est ainsi que plusieurs ministères ont déjà commencé à élaborer leurs buts et objectifs pour le programme de 2009. On a jeté les bases pour des consultations sectorielles et la planification stratégique à moyen terme et le Gouvernement, au plus haut niveau, a montré sa volonté de surveiller la réalisation des objectifs convenus avec la communauté internationale dans un esprit de collaboration.

B. Développement socioéconomique

38. L'essor économique s'est poursuivi en 2008, le Fonds monétaire international (FMI) prévoyant une croissance de 10 %, due essentiellement à la hausse des dépenses publiques; il n'empêche que le manque de capacités a continué d'entraver l'exécution du budget. Dans un discours qu'il a prononcé au Parlement le 14 janvier 2009, le Premier Ministre a indiqué que les décaissements s'étaient élevés à 436,6 millions de dollars, soit environ 55 % du budget total de 2008. Soucieuse d'aider le Gouvernement à améliorer l'exécution du budget et la prestation des services, la MINUT a encouragé celui-ci à envisager de recourir davantage à des ressources extérieures, notamment en s'attachant les services de spécialistes de la création d'emplois et du renforcement des capacités dans les secteurs clés où les capacités font défaut.

39. Vu le faible niveau des dépenses d'équipement, on ne peut que se féliciter du fait que le Gouvernement ait déclaré 2009 l'année des infrastructures, du développement rural et du renforcement des capacités humaines. Pendant la période à l'examen, certains grands projets d'infrastructures ont été achevés. Le 18 novembre, cinq ponts, qui devraient favoriser le développement rural en ouvrant de nouveaux débouchés pour les produits agricoles, ont été inaugurés dans deux districts de l'est. Ces ponts ont été construits dans le cadre d'un programme exécuté conjointement par le PNUD et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), grâce à un financement du Gouvernement et de l'Union européenne. Depuis juillet, le Ministère des infrastructures, le Ministère de l'économie et du développement et le Secrétariat d'État à la formation professionnelle et à l'emploi, avec l'aide de l'ONU, ont pris des initiatives visant à créer des emplois à forte intensité de main-d'œuvre à court terme. L'entretien et la remise en état des routes ont offert des possibilités d'emploi temporaire à quelque 4 000 personnes.

40. Parallèlement, le Timor-Leste éprouve toujours des difficultés à surmonter les facteurs ayant une incidence sur l'atténuation de la pauvreté et la réalisation des

objectifs du Millénaire pour le développement. Il ressort de l'enquête sur le niveau de vie, réalisée par la Direction des statistiques nationales avec le concours de la Banque mondiale en novembre, que la pauvreté a augmenté, la proportion de la population touchée passant de 36 % en 2001 à environ 50 % à la fin de 2007. Le produit intérieur brut réel par habitant dans le secteur non pétrolier de l'économie a chuté de 12 % pendant ces années, en raison d'une baisse considérable de la consommation qui s'explique par une stagnation relative de l'activité dans le secteur non pétrolier de l'économie. D'autres facteurs, dont le fort taux d'accroissement de la population, ont aussi contribué à accroître le nombre de Timorais vivant en dessous du seuil de pauvreté.

41. Le taux de couverture vaccinale ne cesse de s'améliorer; dans le cas de la rougeole, il a atteint 75 % vers le milieu de 2008, le taux critique de 80 % devant être atteint bientôt. Le Gouvernement, avec le concours de l'UNICEF et de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), a lancé une campagne nationale de vaccination à l'anatoxine tétanique en 2008 dans l'espoir d'éliminer le tétanos maternel et néonatal d'ici à 2010. Des vagues de vaccination ont eu lieu en octobre et novembre. Selon les rapports préliminaires, plus de 80 % des femmes visées (12 à 45 ans) ont reçu une dose d'anatoxine tétanique pendant la première vague. L'OMS a activement appuyé les nouveaux cours de formation des infirmiers et sages-femmes, qui ont débuté en septembre 2008, et le Gouvernement a ouvert une nouvelle faculté d'obstétrique à l'université nationale, avec le concours du FNUAP. L'UNESCO, de concert avec la Banque mondiale et l'UNICEF, a continué d'apporter un appui technique au Gouvernement pour renforcer les capacités de son système de gestion de l'éducation.

42. Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour 2009-2013 a été signé par le Premier Ministre et mon Représentant spécial adjoint, en sa qualité de Coordonnateur résident, le 8 août. Il a été aussi cosigné par mon Représentant spécial, dénotant ainsi le caractère intégré de la Mission. Le Plan-cadre vise essentiellement à soutenir la consolidation de la paix et de la stabilité, trois domaines de coopération intimement liés nécessitant en particulier l'appui de l'équipe de pays des Nations Unies, à savoir : a) la démocratisation et la cohésion sociale; b) la réduction de la pauvreté et la création de moyens d'existence durables; et c) les services sociaux de base. Le montant total des crédits nécessaires pour financer le Plan-cadre au cours de la période quinquennale devrait s'élever à environ 314 millions de dollars. Par ailleurs, on étudie actuellement la possibilité de recourir au Fonds pour la consolidation de la paix pour financer des projets.

C. Assistance humanitaire

43. Le Programme alimentaire mondial (PAM) a collaboré étroitement avec le Gouvernement à la recherche de solutions à la hausse mondiale des prix des produits alimentaires et a surveillé les prix et la disponibilité des denrées sur les marchés dans le pays, comme un indicateur supplétif des disponibilités alimentaires au niveau des ménages. Le PAM a aussi continué de fournir de la nourriture aux groupes vulnérables tels que les femmes enceintes ou allaitantes, les enfants de moins de 5 ans, les écoliers et les communautés connaissant l'insécurité alimentaire.

44. Du fait des restrictions imposées par les principaux exportateurs de la région, il a été difficile d'assurer des approvisionnements alimentaires suffisants, ce qui a

amené le Gouvernement à faire de l'augmentation de la production agricole nationale une priorité. C'est ainsi que les crédits alloués à l'achat de tracteurs et autre matériel agricole dans le budget de 2008 ont été augmentés et que le Gouvernement a encouragé la plantation d'une seconde récolte de riz et de maïs afin d'accroître la production. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a mobilisé des ressources internes et auprès des donateurs pour aider les agriculteurs vulnérables et accroître la production alimentaire locale. En juillet et août, 4 000 ménages agricoles ont reçu des semences et des engrais pour cultiver du maïs et du riz pendant la deuxième campagne culturale et quelque 26 000 ménages ont reçu des semences, des engrais et des outils pour créer des vergers. En novembre, 22 000 ménages ruraux ont reçu des semences de maïs non hybride d'une variété adaptée à fort rendement pour accroître la production pendant la principale campagne culturale. À la fin de 2008, 2 000 familles avaient reçu des silos métalliques pour améliorer le stockage du maïs, ce qui a permis de réduire substantiellement les pertes après récolte, normalement élevées. On estime que toutes ces mesures ont eu pour effet une augmentation de 20 % des disponibilités alimentaires des groupes les plus vulnérables en milieu rural.

45. Au 20 janvier, 16 500 familles déplacées s'étaient enregistrées pour obtenir une assistance dans le cadre de la stratégie nationale de relèvement du Gouvernement (S/2008/501, par. 45). Cinquante-quatre camps de déplacés (sur 63) ont fermé à Dili et Baucau et le nombre de familles bénéficiaires de l'aide au relèvement a atteint 11 335. Si des incidents isolés se sont produits pendant l'opération des retours, essentiellement des problèmes de propriété immobilière entre les rapatriés et les occupants secondaires, on n'a pas enregistré de flambées de violence ni une résistance sérieuse qui ont affecté l'ensemble de l'opération. Mon Représentant pour les droits de l'homme des personnes déplacées, Water Kälin, a effectué une visite de travail au Timor-Leste du 6 au 13 décembre. Il a formulé des recommandations portant sur la nécessité d'assurer la viabilité des retours au-delà de la clôture des camps et de soutenir des solutions durables.

46. La stratégie nationale de relèvement du Gouvernement à cinq volets (logement, renforcement de la confiance au sein des communautés, sécurité et stabilité, protection sociale et développement socioéconomique local) a été conçue en vue de trouver des solutions globales durables à la situation des personnes déplacées. Les progrès remarquables accomplis s'agissant des retours tiennent essentiellement aux efforts concertés déployés par le Gouvernement et les partenaires humanitaires dans les domaines du logement et du renforcement de la confiance; il faut toutefois progresser dans la recherche de solutions aux questions d'ordre plus général telles que les droits fonciers et immobiliers. Le succès à long terme de l'opération des retours dépendra également des progrès qui seront réalisés dans les autres domaines, tels que la création de moyens de subsistance et plus particulièrement la nécessité d'accorder une attention particulière aux activités économiques susceptibles de contribuer à la réinsertion des personnes déplacées, le renforcement de la protection sociale en mettant en particulier l'accent sur leurs besoins et l'instauration de conditions de sécurité stables propices aux retours. Étant donné les progrès constants réalisés dans la réinstallation des familles déplacées et la fin de la situation d'urgence, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a graduellement réduit ses activités et sa présence à la fin de 2008.

Toutefois, un membre du personnel du Bureau recruté sur le plan national restera dans le pays pour prêter appui au Coordonnateur de l'action humanitaire et travaillera avec une petite équipe humanitaire mise en place à la MINUT pour contribuer à la coordination des activités humanitaires résiduelles.

V. Élaboration d'une stratégie à moyen terme

47. Dans mon précédent rapport (S/2008/501, par. 48), je prévoyais que la stratégie à moyen terme et les critères à respecter, comme l'a demandé le Conseil de sécurité dans sa résolution 1802 (2008), couvriraient les quatre domaines prioritaires du mandat de la MINUT : l'examen et la réforme du secteur de la sécurité, le renforcement du régime de droit, le développement économique et social et la promotion d'une culture de gouvernance démocratique. Depuis lors, des consultations élargies ont eu lieu sur la question avec les interlocuteurs timorais (le Président, le Gouvernement, les partis politiques et la société civile) et le corps diplomatique. Une stratégie à moyen terme assortie de critères de références, fondée sur les priorités nationales et d'autres activités de planification telles que le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et la planification de la reprise par la police nationale des responsabilités qui sont les siennes, a été élaborée pour ces quatre domaines. Les critères prioritaires se présentent comme suit : a) mise en place de capacités, de systèmes et de ressources suffisants dans les institutions du secteur de la sécurité pour permettre à chacune de jouer son rôle, y compris l'exécution des obligations en matière de droits de l'homme, dans le contexte de mécanismes clairement définis et transparents permettant un contrôle par les autorités civiles; b) achèvement de toutes les enquêtes en cours et mise en place de mécanismes efficaces pour renforcer le fonctionnement et l'intégrité de l'appareil judiciaire; c) adhésion au régime de droit par le respect des droits et garanties constitutionnels reconnus à tous les citoyens et à des normes de déontologie rigoureuses; et d) amélioration de la qualité de vie et des possibilités d'emploi, l'accent étant mis en particulier sur les zones rurales et les jeunes ainsi que sur le retour durable et la réinsertion des personnes déplacées. Le Gouvernement a accepté la stratégie et les critères (voir l'annexe au présent rapport).

48. Les critères peuvent permettre de mesurer les progrès accomplis dans la recherche de solutions aux problèmes du Timor-Leste qui sont à l'origine du mandat de la MINUT. La réalisation des objectifs pourrait donc, en toute vraisemblance, jeter les bases d'un Timor-Leste stable, démocratique et prospère. À mesure que des progrès seront faits pour satisfaire ces critères et les repères connexes, je pense que le Conseil sera mieux à même de réexaminer le mandat et la structure de la MINUT et d'évaluer, au moment opportun, le niveau de l'appui des Nations Unies et la forme qu'il prendra après la MINUT.

VI. Aspects financiers

49. L'Assemblée générale, par sa résolution 62/258, a ouvert, aux fins du fonctionnement de la MINUT pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009, un crédit de 172,8 millions de dollars. Au 30 septembre 2008, les arriérés de contributions au compte spécial de la MINUT s'élevaient à 76,7 millions de dollars.

Le montant total des contributions non acquittées pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix à cette même date s'élevait à 4 014 100 000 dollars. Conformément à l'échéancier des versements trimestriels, le remboursement des sommes dues au titre des unités de police constituées et les paiements au titre du matériel appartenant aux unités de police constituées ont été effectués pour la période allant jusqu'au 30 novembre 2008.

VII. Observations

50. Il est encourageant de constater que plus de deux ans après la crise de 2006, les dirigeants et le peuple timorais ont fait des progrès remarquables en surmontant les conséquences les plus visibles de ces événements. Le rythme de fermeture des camps de personnes déplacées s'est accéléré après les événements du 11 février, les pétitionnaires retournent à la vie civile et les problèmes liés à Alfredo Reinado ont été réglés, au prix cependant de la mort de celui-ci et de graves blessures qui ont failli coûté la vie au Président Ramos-Horta. Le rétablissement rapide des arrangements de sécurité après la dissolution du commandement commun, ainsi que la stabilité de la situation en matière de sécurité, avec un faible niveau de grande criminalité, montrent combien Timor-Leste est déterminé à continuer d'établir les conditions favorisant la paix, la stabilité et le développement à long terme. La MINUT, appuyée par les forces internationales de sécurité, a également joué un rôle essentiel en contribuant à la stabilité de la sécurité dans le pays. Cette stabilité demeure cependant fragile.

51. La population a réagi aux efforts déployés en témoignant une plus grande confiance à l'égard des institutions publiques. Cependant, les problèmes qui ont contribué à la crise de 2006 n'ont pas été réglés : pauvreté, chômage, exode rural massif, inefficacité des régimes foncier et de propriété, faiblesse du système judiciaire et institutions de sécurité encore fragiles. Le Gouvernement s'est efforcé de régler ces problèmes, mais en attendant que ses efforts aboutissent, il faut d'abord s'assurer que le Timor-Leste n'échoue pas dans sa quête d'autonomie. Il faudra reconduire les mesures fiscales destinées à promouvoir l'investissement dans les infrastructures et l'amélioration des services publics afin de favoriser la réduction de la pauvreté.

52. Comme je l'ai souligné lors de ma visite au Timor-Leste en 2007, le règlement de ces problèmes passe par la poursuite du dialogue en vue de garantir l'unité d'action ou un large consensus sur les questions d'intérêt national. Il y a lieu à cet égard de rendre hommage au Président Ramos-Horta pour son action, ainsi qu'aux principaux groupes politiques du pays pour leur attitude constructive. Mon Représentant spécial continuera d'exercer ses bons offices pour faciliter ces actions en mettant l'accent sur l'importance du dialogue politique constructif, le respect des institutions de l'État, notamment l'importance du Parlement dans une démocratie pluraliste, et sur la contribution que peut apporter une opposition véritable capable de relayer ses préoccupations par des moyens démocratiques. Il importe que tous les acteurs politiques participent au dialogue en cours et contribuent au règlement des problèmes du pays. La tenue d'élections locales sera une des épreuves que Timor-Leste devra affronter en 2009.

53. La sécurité et la stabilité à long terme seront tributaires de la capacité des institutions timoraises de sécurité de fonctionner de façon transparente, impartiale, responsable et efficace, en respectant la primauté du droit et les droits de l'homme,

mais aussi de la confiance et du soutien de la population. À la suite de la levée de l'état d'exception, le Gouvernement a accordé une attention accrue à la réforme du secteur de la sécurité. Plusieurs initiatives témoignent des progrès accomplis dans ce domaine. Cependant, le Gouvernement sera appelé à relever plusieurs défis majeurs, notamment l'attribution d'un rôle significatif aux F-FDTL en temps de paix, la clarification de leurs relations avec la police nationale et la création de mécanismes internes d'obligation redditionnelle et des dispositifs civils de surveillance sur la base des conclusions de l'examen du secteur de la sécurité. En outre, il faudra mettre en place des capacités logistiques et de maintenance, des cadres d'action et des plans de développement institutionnel, notamment par la formation, au bénéfice de la police nationale et des F-FDTL, de sorte qu'elles puissent s'acquitter efficacement de leurs missions. Il faudra aussi redoubler d'efforts pour bien articuler les stratégies et les plans dans et entre les institutions de l'État. Une vision claire de l'action future facilitera également la coordination de l'appui de la communauté internationale, notamment des partenaires bilatéraux qui apportent une contribution essentielle au succès à long terme de la réforme du secteur de la sécurité. À cet égard, il importera que la MINUT aide le Gouvernement à établir des mécanismes permettant de tenir compte des conclusions de l'examen du secteur de la sécurité pour en assurer le développement futur.

54. Des discussions qui ont lieu avec les acteurs étatiques à tous les niveaux, un consensus général s'est dégagé sur le fait que la reprise graduelle de la responsabilité du maintien de l'ordre ne doit pas être liée à un calendrier artificiel qui ne correspondrait pas au degré de préparation de la police nationale dans un district donné. En revanche, il faudrait mettre l'accent sur l'application de critères qui garantissent l'intégrité de ce processus de reprise du maintien de l'ordre et permettent, en cas de crise future, d'éviter que la police ne connaisse d'autres échecs systémiques. Cela étant, le Gouvernement et la MINUT discutent actuellement de la possibilité de lancer le processus de reprise de ces responsabilités en date du 27 mars 2009. Dans l'intervalle, il est nécessaire de maintenir une forte présence de la police de la MINUT dans le pays, notamment les unités de police constituées, à la fois pour appuyer la reprise de ces responsabilités et pour continuer d'assurer l'ordre public pendant ce processus. Pour cela, j'engage le Gouvernement à continuer de collaborer avec la MINUT pour renforcer le cadre de reprise des responsabilités de maintien de l'ordre et veiller à ce que la police nationale soit correctement équipée. Cette reprise ne constitue qu'une étape d'un processus de développement à long terme de la police nationale qui restera tributaire du maintien de l'engagement du Gouvernement et de la communauté internationale, notamment les partenaires bilatéraux.

55. Le secteur de la justice demeure particulièrement faible, ce qui porte préjudice au système de l'état de droit dans son ensemble, y compris le maintien de l'ordre. Je partage entièrement le souci des autorités, y compris du Président, de voir davantage de Timorais occuper des fonctions dans la justice. Si le Gouvernement mène à bien avec fermeté une évaluation indépendante d'ensemble des besoins du secteur de la justice, il sera possible d'envisager de façon coordonnée et réfléchie une réforme de ce secteur qui préciserait davantage quel type d'appui la communauté internationale peut apporter, et qui favoriserait le contrôle du système judiciaire par les Timorais. Je me félicite de l'engagement des Gouvernements indonésien et timorais à mettre en œuvre les recommandations de la Commission Vérité et amitié et je les encourage à prendre des mesures concrètes dans la plus grande transparence, à

mettre fin à l'impunité et à dédommager les victimes conformément aux normes et principes internationaux relatifs aux droits de l'homme.

56. Les tâches fondamentales qui restent à réaliser ne concernent pas nécessairement le règlement de certaines questions particulières. Elles visent à renforcer les institutions de l'État et à améliorer les processus d'action et de décision dans un esprit de transparence, de responsabilité et de concertation, de sorte que le Timor-Leste puisse continuer à progresser sur la voie de l'autonomie. Le pays aura encore besoin de l'appui important que lui apporte la communauté internationale, notamment l'ONU, et les dirigeants timorais ont souligné qu'une forte présence de la Mission était encore nécessaire. Pour garantir un appui prolongé de la communauté internationale aux efforts déployés par le Timor-Leste pour assurer la sécurité et la prospérité, il est essentiel de proroger le mandat de la MINUT pour une période de 12 mois, dans sa composition et ses effectifs actuels. Compte tenu de la nécessité d'assumer en permanence la responsabilité du maintien de l'ordre et de faciliter la reprise de ses responsabilités par la police nationale, il importera au plus haut point de maintenir une solide présence de la police de la MINUT. Les effectifs de la police feront l'objet d'un suivi constant et pourraient être réduits le cas échéant. Je recommande également à la Mission de fournir le soutien logistique, la sécurité et les ressources humaines (essentiellement des Volontaires des Nations Unies) nécessaires pour répondre à la demande d'assistance formulée par le Gouvernement pour les élections locales de 2009.

57. En conclusion, je tiens à remercier mon Représentant spécial, Atul Khare, pour le rôle moteur qu'il joue et à féliciter tous les hommes et les femmes de la MINUT, ainsi que l'équipe de pays des Nations Unies, pour leur dévouement et les efforts énergiques qu'ils déploient au service de la paix et de la stabilité au Timor-Leste.

Annexe

Stratégie à moyen terme

1. Assurer la sécurité et la stabilité, maintenant et à l'avenir

Objectifs

Une situation stable en matière de sécurité et des institutions du secteur de la sécurité qui respectent et protègent les droits de l'homme et sont suffisamment efficaces et responsables pour garantir la sécurité et la stabilité à court terme tout en contribuant au renforcement en cours de la sécurité et de la stabilité à long terme.

Critères

- Un examen global du rôle et des besoins futurs du secteur de la sécurité a été effectué et des plans de réforme coordonnée ont été élaborés
- Les institutions du secteur de la sécurité (notamment F-FDTL, Police nationale, Segurança Civil, douanes, services de renseignement et immigration) disposent de moyens suffisants (compétences stratégiques, techniques et en matière de gestion ainsi que valeurs institutionnelles) pour jouer leurs rôles et assumer leurs responsabilités, y compris les obligations en matière de droits de l'homme
- Les institutions du secteur de la sécurité disposent de systèmes, de procédures et de ressources (financières et matérielles) appropriés pour assurer efficacement leur gestion et jouer leurs rôles
- Les rôles respectifs des différentes institutions du secteur de la sécurité sont clairement définis
- Des mécanismes clairement définis et transparents sont mis en place pour garantir le contrôle par les autorités civiles

2. État de droit, justice et droits de l'homme

Objectifs

Les institutions et les capacités du secteur de la justice sont suffisamment développées et renforcées, ce qui a permis de mettre en place un système judiciaire et pénal efficace, accessible et crédible. L'état de droit et l'indépendance du pouvoir judiciaire sont respectés; l'impunité n'est pas tolérée, des mesures appropriées étant prises pour y faire face.

L'obligation de répondre de ses actes est mise œuvre et la justice est rendue pour les infractions pénales graves de 1999 et d'avril à mai 2006, notamment en application des recommandations de la Commission spéciale d'enquête indépendante.

Critères

- Toutes les enquêtes en cours concernant les crimes contre l'humanité et d'autres infractions graves commises entre le 1^{er} janvier et le 25 octobre 1999 sont achevées
- Mise en place d'un cadre juridique tenant compte des mécanismes de justice traditionnelle qui respectent les principes fondamentaux de l'administration de la justice et les normes relatives aux droits de l'homme et accordent une attention particulière aux questions relatives à la justice respectueuse des femmes et à la justice pour mineurs
- Le personnel judiciaire essentiel est doté de compétences techniques pour poursuivre le développement des institutions et exercer d'autres fonctions techniques
- Le Bureau du Médiateur pour les droits de l'homme et la justice est une institution nationale indépendante, transparente et efficace de défense des droits de l'homme et le chef de file en matière de protection et de promotion des droits de l'homme
- Des mécanismes efficaces de responsabilisation sont mis en place pour renforcer l'intégrité du système judiciaire, y compris les conseils supérieurs

3. Une culture de gouvernance démocratique et de dialogue

Objectifs

Compréhension généralisée et adoption des valeurs et principes de gouvernance démocratique durable et adhésion à ceux-ci dans toutes les institutions de l'État et la société, ce qui contribue à renforcer davantage la culture institutionnelle de gouvernance démocratique.

Critères

- Promotion des droits et garanties constitutionnels reconnus à tous les citoyens; les automatismes régulateurs des quatre piliers de la souveraineté (pouvoir exécutif, présidence, parlement et pouvoir judiciaire) sont efficaces et respectés
- Des médias professionnels et indépendants en activité; renforcement du dialogue et des communications entre les institutions de l'État, les partis politiques, la société civile et les médias en vue de produire des informations exactes et équilibrées
- Toutes les institutions de l'État souscrivent à un code de conduite et appliquent des normes de déontologie rigoureuses
- Mise en place de systèmes et procédures efficaces pour permettre à une fonction publique professionnelle de fournir les services voulus
- Mise en place et fonctionnement d'un régime de lutte contre la corruption; renforcement de la transparence et de l'obligation de rendre des comptes

4. Développement socioéconomique

Objectifs

Avènement d'une économie saine, sans exclusive et viable qui favorise la solidarité sociale et offre aux Timorais des possibilités réelles de subvenir à leurs besoins et de s'épanouir afin de mener une vie plus productive.

Critères

- Amélioration de la qualité de vie grâce à la réduction de la malnutrition et de la morbidité, aux services d'approvisionnement en eau et d'assainissement, ainsi qu'à l'aide et la protection sociales
 - Amélioration des moyens de subsistance et des possibilités d'emploi, les efforts étant portés en particulier sur les zones rurales et les groupes vulnérables, dont les jeunes
 - Retour, réinsertion et réinstallation durables des personnes déplacées; mise en place de structures efficaces de gestion des catastrophes en vue d'atténuer les effets de crises futures
-